

Collège National des Experts Architectes Français

Organisme de formation N° SIRET : 309 420 792 000 66 APE 9499 Z

FORMATION A L'EXPERTISE ADMINISTRATIVE

Objectifs de la formation

Le CNEAF a mis en place, sur une durée d'un jour, une formation adaptée aux architectes qui souhaitent aborder l'expertise dans le cadre de la justice administrative ainsi qu'aux experts, certes expérimentés dans leur art, mais souhaitant approfondir la procédure expertale du code de justice administrative. Cette formation permettra de préparer le dossier de demande d'inscription sur la liste des experts près une Cour administrative, dont le délai de transmission est fixé au 15 septembre.

Une attestation de formation est délivrée au professionnel à l'issue de la manifestation.

Publics visés

- Architectes, ingénieurs, bureaux d'études, maître d'œuvre, professionnels du bâti, ... souhaitant faire une demande d'inscription sur la liste des experts près la Cour administrative d'appel.
- Expert inscrit au tableau des experts judiciaires (juridiction civile), ou pratiquant l'expertise depuis plusieurs années et souhaitant faire une demande d'inscription sur la liste des experts près la Cour administrative d'appel.
- Avocats spécialisés en droit de la construction ou désirant le devenir.

Dates et lieu de la prochaine formation

Dates: le <u>mercredi 18 juin 2014,</u> 8 heures de formation, 9h à13h – 14h à 18h Lieu: PARIS – Maison de l'architecture, siège du CROA.

Le programme

- Désignation de l'expert et acceptation de la mission
- Forme et structure du rapport
- Particularités des expertises administratives
- Extensions de missions et recours aux sapiteurs
- Dépôt du rapport et règlement des honoraires
- Déroulement d'une expertise à partir d'un cas réel.

Coût et prise en charge de la formation :

Membres du CNEAF : 300 € TTC Non membres du CNEAF : 400 € TTC

Le déjeuner est inclus. Association loi de 1901, le CNEAF ne récupère pas la TVA.

Une prise en charge est possible selon votre statut auprès :

- du FIF-PL pour les professions libérales,
- du FAFIEC ou de l'OPCA-PL pour les professionnels salariés,
 Prévoir de faire la demande auprès de l'organisme concerné avant le début de la formation.

Modalités d'inscription

Pièces à joindre à votre dossier :

- La demande d'inscription (ci-jointe) dûment complétée.
- Un curriculum vitae sommaire.
- Photocopie recto verso de la carte professionnelle d'inscription à l'Ordre des Architectes pour les architectes ou Photocopie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité ou d'une carte professionnelle avec photo.
- Votre règlement par chèque à l'ordre du CNEAF qui sera encaissé après le déroulement de la formation. Une retenue de 150 € sera effectuée pour toute annulation reçue après le 1^{er} avril 2014.

Le dossier sera à expédier :

Par voie postale avec le règlement à l'adresse suivante :

CNEAF – Collège National des Experts Architectes Français Ancien Couvent des Récollets 148 rue du Faubourg Saint Martin 75010 PARIS

Après réception de votre dossier, une convention de formation sera envoyée et devra être retournée avant le début du stage.

Votre contact:

Mireille MOUSSY.

2 : 01 40 59 41 96 ou 07 86 91 02 20

☐ : cneaf.experts@gmail.com



FICHE D'INSCRIPTION

JOURNEE DU 18 juin 2014 à PARIS

FORMATION À L'EXPERTISE ADMINISTRATIVE

À retourner avec les pièces demandées

État civil NOM et Prénom : Date de naissance :	РНОТО
 Coordonnées Adresse personnelle : 	
Adresse de votre lieu de travail :	
Téléphone fixe : Téléphone portable : Courriel :	
Votre situation actuelle	
Votre profession : Etes-vous ? En profession libérale Salarié, si oui, Votre fonction : Nom de l'entreprise :	
☐ Expert inscrit ☐ oui ☐ non Merci de préciser, sur la liste de la Cour d'Appel de :	
Et/ou sur la liste de la cour administrative d'appel de : ☐ Membre du CNEAF Ci-joint un chèque de 300 € n°	
 Préciser si vous demandez une prise en charge : FIF PL FAFIEC OPCA 	
Date : Cachet & Signature	